

# MIGRATIONS ET URBANISATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

J. FAGES

Géographe, Centre ORSTOM de Papeete. B.P. 529 - Papeete  
(Polynésie Française)

## RÉSUMÉ

*Au cours des dix dernières années, la population urbaine de la Polynésie Française a pratiquement doublé, et cette croissance s'est faite dans la seule île de Tahiti provoquant la création d'une zone urbaine autour de Papeete. La croissance urbaine résulte des phénomènes migratoires qui ont subi au cours de la période, des modifications de rythme et de nature. Aux migrations temporaires se sont substituées des migrations massives, durables dirigées vers la ville et provoquées par les changements socio-économiques rapides du territoire. L'intensification des échanges et la venue de nombreux métropolitains ont accentué et accéléré l'urbanisation de Tahiti. La rapidité et l'intensité du phénomène posent au territoire de sérieux problèmes pour un développement urbain harmonieux.*

Entre les années 1950-1960, les îles du Pacifique sont entrées dans une phase de transformations socio-économiques résultant de leur ouverture sur le monde extérieur.

L'intensification et la modernisation des voies de communication ont, d'une façon générale, facilité la circulation des hommes, stimulé les flux migratoires des petites îles vers les grandes et accéléré le développement des villes. En ce domaine, la Polynésie Française a connu une évolution spectaculaire qui en fait à l'heure actuelle un des territoires du Pacifique les plus urbanisés.

## ABSTRACT

*During the last ten years, the urban population of French Polynesia has practically doubled, and this growth has occurred on the single island of Tahiti bringing on the creation of an urban zone around Papeete. The urban growth derives from migratory phenomena which, during this period, have been subject to modifications of rhythm and of kind. Temporary migrations have been replaced by massive, long-term migrations towards town and brought on by the territory's rapid socio-economic changes. The intensification of exchanges and the coming of many metropolitans have stepped up and accelerated the urbanization of Tahiti. The speed and intensity of the phenomenon mean that the territory is confronted with serious problems in providing a harmonious urban development.*

## La croissance urbaine

Rapidité et intensité sont les deux caractères fondamentaux d'une urbanisation qui s'exerce exclusivement dans l'île de Tahiti et dont le support est la ville de Papeete, capitale et seule ville de la Polynésie (1). Il faut en chercher l'explication dans les changements structurels subis par le territoire depuis une quinzaine

(1) Uturoa, dans l'île de Raiatea, considérée comme la deuxième ville de la Polynésie est encore une bien petite ville (2 676 habitants en 1971).

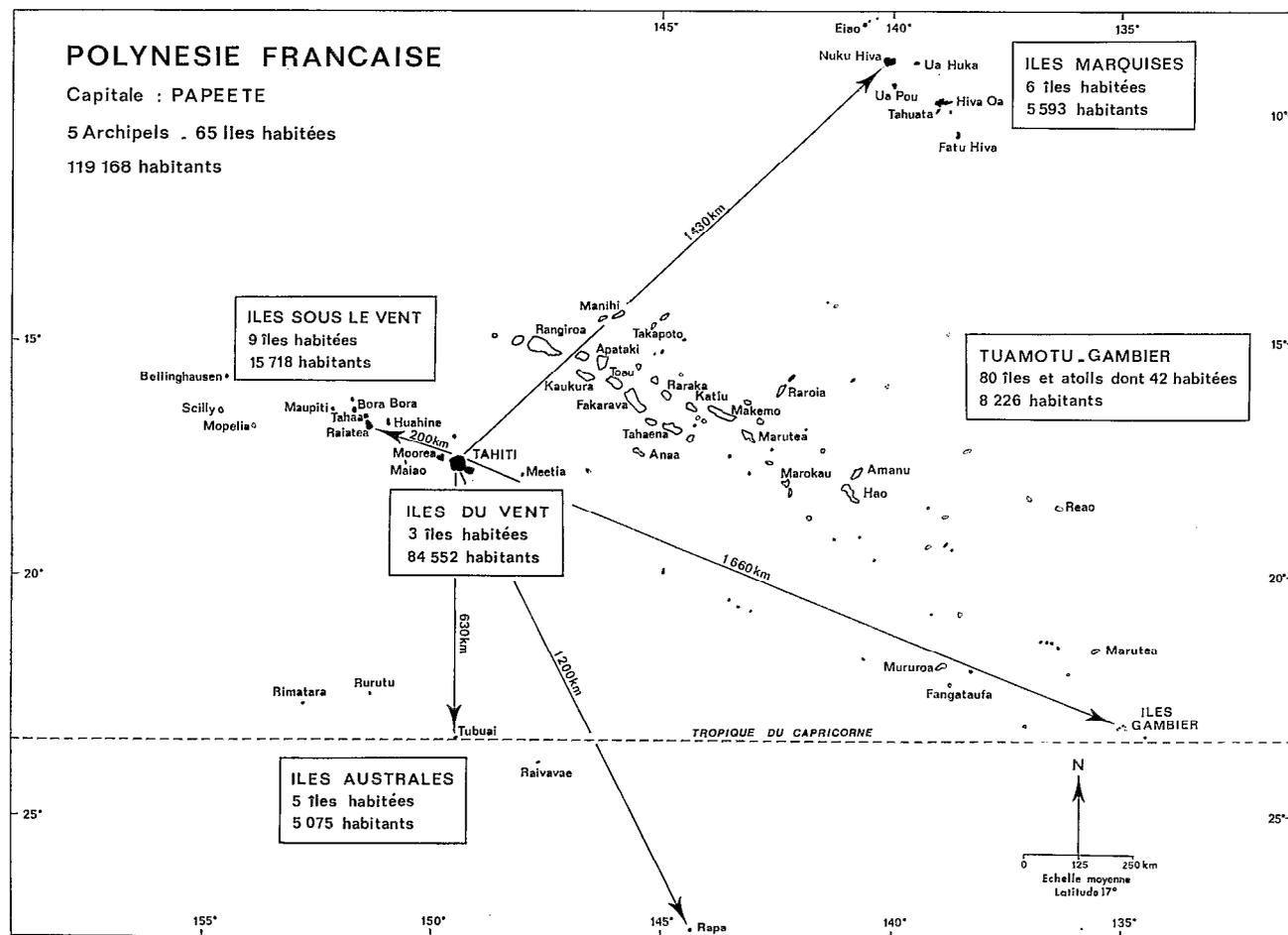


FIG. 1. — Carte de la Polynésie française.

d'années. En effet, la dynamique de la croissance urbaine a sa source dans les changements de structure de l'économie et de la société qui ont entraîné une rupture des équilibres existant entre Papeete et les archipels.

Trois événements ont bouleversé la Polynésie depuis 1960 : la construction de l'aéroport international de Tahiti-Faa'a en 1960-1961, la réalisation par la Metro Goldwin Mayer du film « Les Mutinés du Bounty » en 1961, l'implantation du C.E.P. (1) à partir de 1963-1964. Leur importance a été inégale mais chacun a eu une influence décisive sur l'évolution

du territoire, en accentuant la fragilité de ses bases économiques, et en accélérant la mobilité géographique de sa population. A cet égard, l'implantation du C.E.P. a été déterminante dans la mesure où elle a amplifié jusqu'à le rendre irréversible, un processus amorcé antérieurement. Les investissements massifs, publics et privés, les nombreuses créations d'emploi suscitées par le C.E.P. ont rendu possible l'émigration et la fixation à Papeete d'une main-d'œuvre locale libérée par une agriculture en crise (2), et la venue dans le

(1) C.E.P. : Centre d'Expérimentation du Pacifique.

(2) Crise agricole à la fois conjoncturelle (baisse des cours mondiaux du coprah et de la vanille coïncidant avec une baisse de la production), et structurelle (problèmes fonciers en particulier).

territoire de nombreux métropolitains. L'effet de dimension de cet organisme dans un territoire somme toute restreint, tant en superficie qu'en population, les retombées d'un tourisme international encore modeste mais en développement continu, expliquent la vigueur et la rapidité des transformations économiques et sociales d'une Polynésie s'ouvrant brutalement sur l'extérieur. L'économie agricole traditionnelle a été rapidement remplacée par une économie monétaire : la production des biens primaires destinés à l'exportation décroît, alors que la consommation des biens importés s'accroît ; les secteurs secondaire et surtout tertiaire se développent au détriment du secteur primaire.

Dans le même temps, les structures sociales changent : d'abord à Tahiti qui reçoit le choc de plein fouet, ensuite dans les îles qui, à leur échelle, perçoivent les changements économiques et contribuent à l'amplification de la demande de biens et services.

Le changement des bases de l'économie et de la société ont par là même provoqué une rupture des équilibres et une redéfinition des rapports villes-campagnes. Ils ont en effet contribué au renforcement des fonctions urbaines et à l'accroissement de la primauté de Papeete ; une primauté qui est un fait ancien mais qui devient de plus en plus tyrannique et qui s'exerce dans tous les domaines mais plus particulièrement au niveau des hommes qui y répondent en migrant vers Tahiti, provoquant ainsi une croissance urbaine excessive au détriment de l'équilibre démographique du territoire.

La croissance quantitative de la population urbaine lente mais continue jusqu'en 1962, s'est brusquement accélérée après cette date.

Evolution de la population urbaine de Tahiti

	1956	1962	1971
Communes urbaines (1) .....	23 233	27 786	47 744
Communes suburbaines (2) ..	5 742	7 728	17 441
Zone urbaine .....	28 975	35 514	65 185
Tahiti .....	38 140	45 430	79 494
Polynésie .....	76 327	84 551	119 168

Sources : Recensements de l'INSEE de 1956-1962-1971.

(1) Papeete, Pirae, Faaa.

(2) Punaauia, Paea, Arue, Mahina.

Entre 1956 et 1962, la croissance démographique de la zone urbaine a atteint 22,5 % (soit en moyenne

3,7 % par an), alors que celle de la Polynésie atteignait 10,8 % au total (soit une moyenne de 1,8 % par an).

De 1962 à 1971, la population de la Polynésie s'est accrue de 41 % (5 % par an) alors que dans le même temps celle de Tahiti s'est accrue de 75,2 % (9,1 % par an) et celle de la zone urbaine de 83,5 % (soit 10,1 % par an). Au total, entre 1956 et 1971 la population urbaine s'est accrue de 125 % soit une moyenne annuelle de 6,1 %. Cette croissance n'a pas été uniforme au cours de la période ; on observe au contraire une accélération du rythme de la croissance urbaine que l'on peut décomposer ainsi :

1956-1962 : accroissement annuel moyen de 3,7 %

1962-1967 : accroissement annuel moyen de 8,3 %

1967-1971 : accroissement annuel moyen de 9,5 %

Une croissance aussi importante et sur un rythme aussi soutenu ne va pas sans problèmes et n'est pas sans susciter quelques inquiétudes si l'on pense qu'à ce rythme, la population urbaine aura doublé en 1980. Quel sera alors le poids démographique de Papeete et de sa zone urbaine ? Déjà en 1971, le fait urbain à Tahiti n'était-il pas excessif ?

Evolution de la population urbaine de Tahiti (en %)

	1956	1962	1971
Par rapport à la population totale de Tahiti .....	75,9	78,1	81,9
Par rapport à la population totale de la Polynésie .....	37,9	42,0	54,7

Ces données traduisent les disparités régionales existant dans la croissance démographique et soulignent la forte concentration humaine dans la zone urbaine de Papeete. De même, la carte de répartition de la population dans l'île de Tahiti, illustre bien ce phénomène ; aux fortes densités urbaines s'oppose le « désert » du reste de l'île et de la presqu'île.

Le fort accroissement de la population urbaine provient essentiellement d'un déplacement de la population locale et d'un fort courant migratoire en provenance de la métropole. La population polynésienne s'urbanise rapidement (elle atteignait 49,5 % en 1971 contre 40,1 % en 1962) et la fixation préférentielle des métropolitains dans la zone urbaine n'a fait que renforcer et accélérer les phénomènes d'urbanisation. Ceci revient à dire que l'essentiel de la croissance urbaine en Polynésie est dû aux flux migratoires ; aussi, convient-il d'analyser sous cet angle les phénomènes de croissance urbaine à Tahiti.

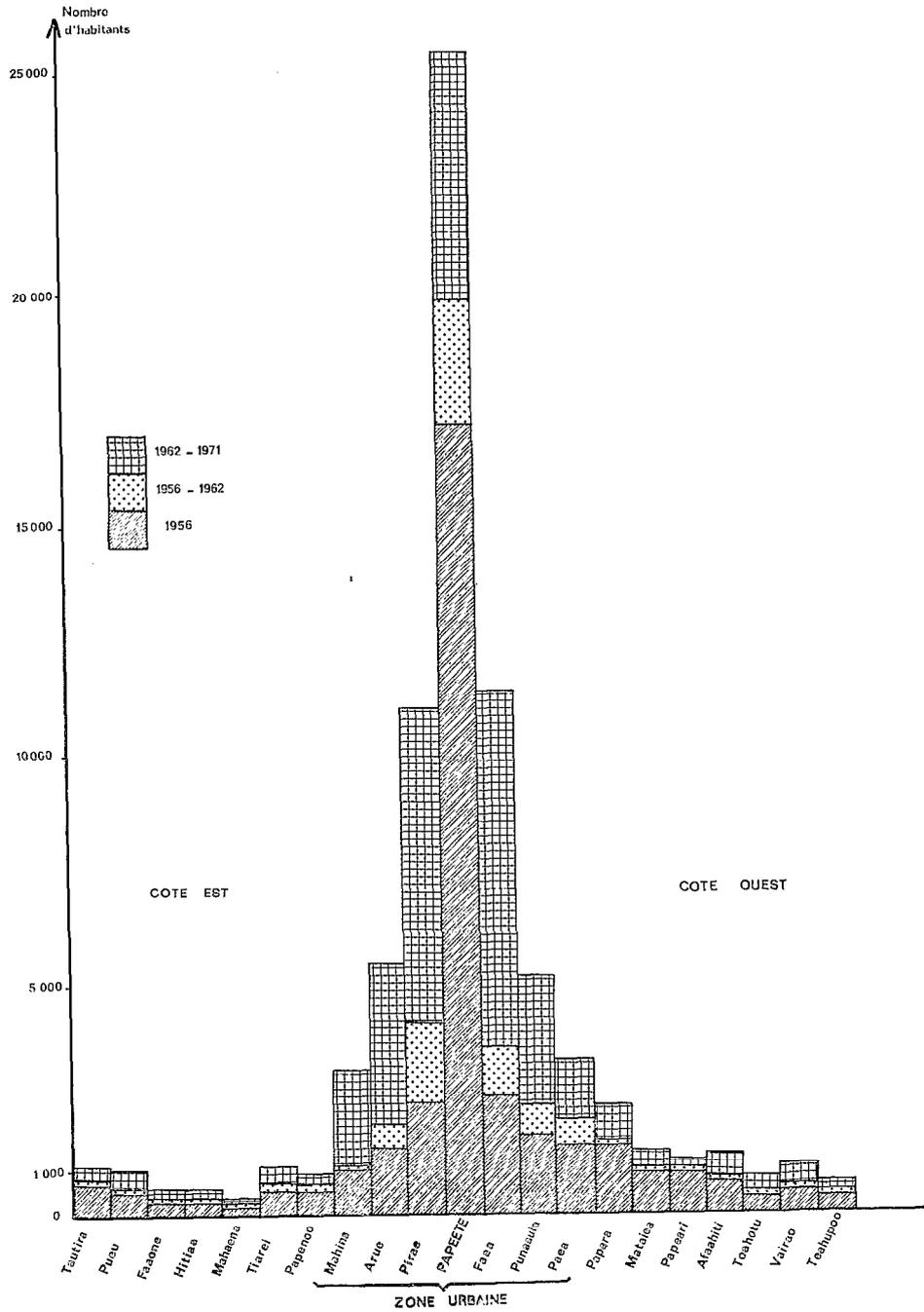


FIG. 2. — Evolution de la population de Tahiti (1956-1962-1971).



métropolitains qui sont venus dans le territoire pour le compte du C.E.P. et qui ne restent pas à l'issue de leur service), aurait pu masquer un certain nombre de phénomènes proprement polynésiens. Cependant, on aura sans cesse présent à l'esprit que cette élimination a pour conséquence de minorer fortement la population migrante, principalement celle de la zone urbaine, puisque 81,4 % du personnel du C.E.P. réside à Papeete et dans les autres communes urbaines.

**Mobilité géographique et mouvements migratoires**

La Polynésie a toujours été affectée par une grande mobilité géographique de sa population. Toutefois, au cours des dernières années ce phénomène s'est brutalement amplifié.

En 1971, la mobilité générale s'élevait à 57,9 % pour la population polynésienne et à 62,3 % pour l'ensemble de la population (47,5 % et 50,6 % en 1962) alors que la mobilité entre les archipels, beaucoup moins importante, atteignait respectivement 21,2 % et 29,3 % contre 16,8 % et 21,8 % en 1962. Cependant, il apparaît dans le tableau I suivant, (établi à partir des résultats du recensement de 1971), que la mobilité de la population n'a pas les mêmes conséquences pour tous les archipels : alors que les Iles du Vent ont un solde migratoire largement positif, les archipels périphériques se vident de leurs populations.

Ces données, traduites graphiquement, permettent de mettre en lumière les différents flux migratoires et leurs effets sur la répartition géographique de la population à l'intérieur du territoire.

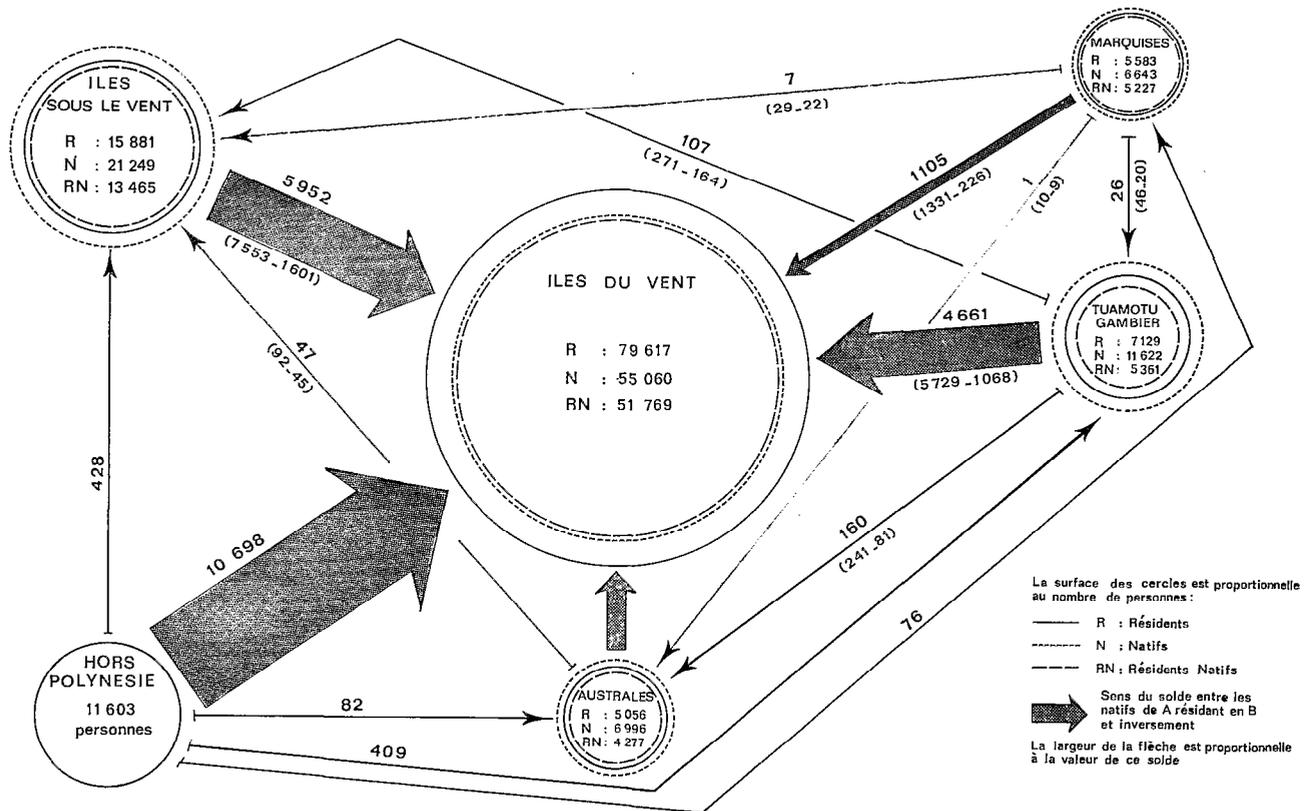


FIG. 4. — Balance des mouvements de la population de la Polynésie française.

La balance des mouvements de la population fait apparaître une mobilité sélective. Elle est en effet peu importante entre les différents archipels périphériques, et s'effectue presque exclusivement vers les Iles du Vent, pour ne pas dire vers Tahiti et sa zone urbaine où elle aboutit à une concentration humaine de plus en plus marquée. Cette convergence des flux migratoires internes vers Papeete est en outre renforcée par les flux migratoires externes et contribue à modifier la répartition géographique de la population à l'intérieur du territoire.

TABLEAU II. — Evolution de la répartition géographique de la population selon les circonscriptions administratives (en %)

	1956	1962	1971
Iles du Vent .....	58,0	61,6	70,8
Iles Sous le Vent .....	20,1	19,2	13,2
Tuamotu-Gambier .....	11,1	8,3	6,9
Marquises .....	5,4	5,7	4,8
Australes .....	5,4	5,2	4,4
TOTAL .....	100	100	100

Sources : Recensements INSEE 1956-1962-1971.

Au cours de ces dernières années, les mouvements migratoires ont affecté un nombre croissant de personnes. De plus, en même temps que ces phénomènes s'amplifiaient, ils changeaient de nature. En effet, les mouvements migratoires actuels sont par nature différents des mouvements anciens car ils sont liés aux transformations socio-économiques du territoire, et sont responsables du développement urbain.

Avant 1960, la circulation des hommes à l'intérieur du territoire donnait naissance à des migrations de type « circulaire » qui ramenaient après un temps plus ou moins long, les migrants dans leurs îles d'origine. Cette circulation était liée aux activités du secteur primaire, telles que l'agriculture, la pêche, l'exploitation minière. En effet, les courants migratoires les plus importants s'étaient établis avec Makatea où l'exploitation des phosphates mobilisait une main-d'œuvre venue des Australes, des Iles du Vent, des Iles Sous le Vent, et avec les atolls des Tuamotu où, pendant les saisons de plonge (huîtres nacrées), plongeurs et commerçants affluaient. A ces déplacements temporaires ou saisonniers, il fallait ajouter les déplacements à l'intérieur des archipels, liés à la récolte du coprah sur « les secteurs » ou sur les atolls inhabités, et les déplacements inter-insulaires dont les motifs étaient variés (visites aux familles, maladie, etc.).

Dans l'ensemble, ces déplacements étaient de courte

durée et transitaient par Papeete, plaque tournante du trafic interinsulaire. Après un séjour plus ou moins long à Papeete consacré à la vente des récoltes, aux achats importants, aux fêtes (en particulier celles de Juillet), aux affaires, aux familles installées en ville, les migrants rentraient dans leurs îles. Papeete était alors une ville de passage où très peu de migrants se fixaient, et dont la croissance était de ce fait très lente.

Tout change après 1960. Certes, ce type de migration subsiste mais des types et des flux migratoires nouveaux apparaissent, liés aux secteurs secondaires et tertiaires. Avec l'implantation du C.E.P. en Polynésie, les grands travaux entrepris à Papeete et sur les « sites » demandent une main-d'œuvre importante qui n'existe pas sur place. Il faut aller la chercher là où elle se trouve : dans les îles.

L'équipement des « sites » donne naissance à des migrations organisées de type circulaire. Les travailleurs sont recrutés dans les îles et transportés sur les atolls des Tuamotu : Hao, Moruroa, Fangataufa, Gambier. Sans qualification au départ, ils apprennent sur le tas un métier bien payé, puis à l'issue de leur contrat (3 mois puis 6 mois renouvelables) ils sont ramenés dans les îles où les salaires sont injectés dans l'économie locale et servent à la satisfaction de besoins nouveaux (travaux confortatifs de l'habitat, équipement des foyers : électro-ménager, transistors, voitures, scooters, moteurs marins, vêtements, nourriture importée, etc.) dont certains traduisent des comportements ostentatoires mais révélateurs de l'évolution des structures économiques insulaires.

Il est extrêmement difficile de connaître l'importance quantitative de ce type migratoire car le C.E.P. ne donne que très rarement des informations complètes et utiles sur son personnel. Nous savons seulement qu'au 15 décembre 1965 (élections présidentielles) il y avait sur les sites 1 353 personnes, vraisemblablement polynésiennes, inscrites dans des bureaux de vote, et dont la répartition géographique était la suivante :

Bureaux de vote	Nombre d'inscrits se trouvant sur les « sites »
Papeete .....	464
Reste des Iles du Vent .....	112
Iles Sous le Vent .....	245
Tuamotu-Gambier .....	230
Marquises .....	180
Australes .....	122
TOTAL .....	1 353

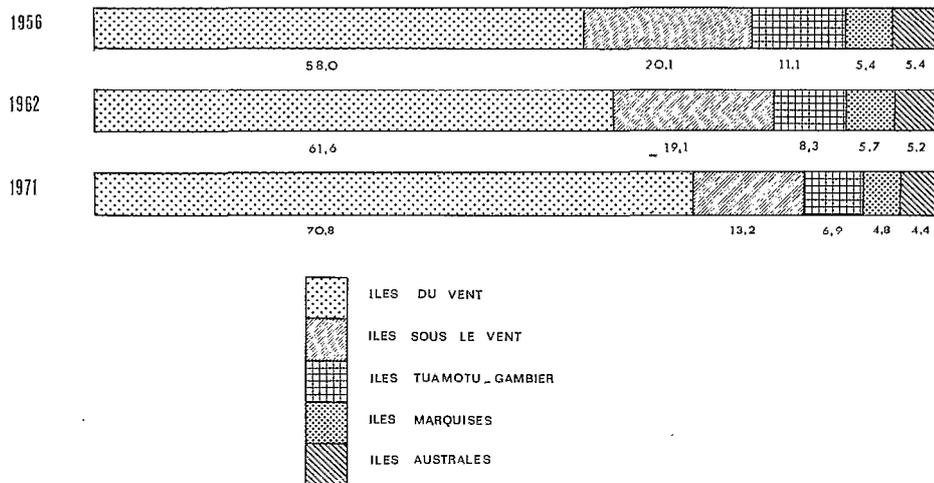


FIG. 5. — Evolution de la répartition géographique de la population (en %).

Ce type de migrations a été vraiment très important pour certaines îles. Ainsi, l'île de Bora-Bora (2 060 hab. et 549 actifs masculins en 1967) a passé 493 contrats de travail pour les sites en 1965, 426 en 1966 et 348 en 1967, et en 1969, 65 seulement.

Cette mobilisation de main-d'œuvre se fait au détriment des activités traditionnelles et ceci d'autant plus aisément que Makatea arrive en fin d'exploitation de ses phosphates (1966), que la plonge devient moins lucrative, et que le coprah et la vanille subissent une baisse substantielle des cours. Par contre, l'extension du marché du travail à Papeete crée un tel appel de main-d'œuvre que des mouvements migratoires encouragés mais spontanés s'organisent entre les archipels et Papeete provoquant la fixation en ville d'une population importante. Après 1966, le ralentissement, voire la fin des travaux sur les « sites », désamorce les migrations circulaires et précipite les migrations vers la ville qui apparaît alors comme le seul lieu où existe un marché du travail salarié assez important et assez ouvert pour accueillir des travailleurs bénéficiant d'une qualification et d'une expérience professionnelles nouvellement acquises. De cette façon, les migrations circulaires et temporaires deviennent durables et urbaines et renforcent les mouvements migratoires en direction de Papeete, et à un degré moindre, de Nouméa (1) qui connaît alors un boom économique (1968-1971).

(1) La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie était estimée à 5 500 personnes en 1971 et à 6 700 en 1974.

Il a été mentionné plus haut les événements qui ont provoqué les mutations socio-économiques de la Polynésie. Mais c'est à Papeete que les changements ont été les plus importants. Papeete est devenue une ville « étrangère » au territoire, vivant des impulsions et des capitaux extérieurs (C.E.P. - Administrations - Tourisme), mieux reliée et plus ouverte sur l'extérieur que sur son arrière-pays insulaire. Concentrant l'intégralité de la fonction directionnelle et du pouvoir, elle est, par ses ressources, ses équipements, ses possibilités d'échanges économiques, un pôle d'attraction inévitable. Milieu d'innovations techniques, culturelles, idéologiques, elle remet en cause les équilibres régionaux anciens car elle draine la main-d'œuvre et propose des modèles de consommation auxquels la population souscrit volontiers mais qui ne peuvent plus être soutenus par l'économie traditionnelle.

En face de ce milieu en mutation rapide, un monde insulaire où l'espace est fractionné, enclavé, isolé et peu structuré; un espace composé de petites unités géographiques éparpillées, à l'intérieur duquel le problème des relations est primordial. Les îles sont mal reliées entre elles et, de ce fait, les innovations y pénètrent mal; les échanges y sont difficiles, les possibilités de développement et d'évolution, restreintes, les servitudes naturelles très fortes. Dans ces conditions, le passage d'une économie traditionnelle à une économie où l'argent joue un grand rôle, accentue les déséquilibres démographiques, économiques et culturels, provoque une intensification des migrations vers Papeete, et incite les insulaires à

quitter leurs îles pour « jouir » en ville de modes de vie nouveaux calqués sur ceux des sociétés de consommation.

### La population urbanisée

Ainsi donc, l'essentiel de la croissance urbaine provient des mouvements migratoires dont le poids se fait sentir au niveau de la croissance quantitative et à celui des structures démographiques. Des variations notables portant sur l'origine géographique, la composition ethnique, les structures par âge et par sexe, etc., sont intervenues au cours de la période.

TABLEAU III. — La population urbaine de Tahiti selon son origine géographique (en %)

Origine géographique	1962	1971
Zone urbaine .....	52,9	50,2
Reste des Îles du Vent (1) ...	14,4	8,4
Îles Sous le Vent .....	9,6	10,8
Tuamotu-Gambier .....	7,3	8,6
Marquises .....	1,5	2,0
Australes .....	4,3	3,6
Hors de la Polynésie .....	9,7	16,2
Non déterminée .....	0,3	0,2
Total .....	100	100

Sources: Recensement INSEE 1962-1971.

L'origine géographique de la population urbanisée montre une diversification plus grande de la population. La population d'origine urbaine, c'est-à-dire celle qui est née dans la zone urbaine, a sensiblement régressé du moins en valeur relative, alors que s'accroissait la population migrante urbanisée. La population migrante est formée de deux composantes qui reflètent deux courants migratoires distincts: les migrants polynésiens (67,2 % de la population migrante) et les migrants non polynésiens (32,8 %).

La part des migrants non originaires du territoire a fortement augmenté. Elle représente 16,2 % de la population urbanisée (9,7 % en 1962) et serait plus importante si l'on tenait compte ici de la population du C.E.P. L'origine géographique de ces migrants est assez hétérogène dans la mesure où tous les continents sont représentés. Toutefois du point de vue

(1) Tahiti (zones rurales), Moorea, Maïao.

quantitatif, l'hétérogénéité est moins grande car les métropolitains en constituent la majeure partie (69 % et même beaucoup plus si l'on y ajoute les personnes nées dans « d'autres lieux » — 25 % — essentiellement en Afrique du Nord, et dans les Territoires et Départements d'Outre-Mer). Les Chinois constituent une minorité (6 %) qui atteste des anciennes migrations aujourd'hui tarées et dont les membres disparaissent peu à peu.

Par contre, la part des migrants polynésiens a régressé: 33,4 % contre 37,1 % en 1962. Ce phénomène s'explique par l'importante diminution relative des personnes originaires du reste des Îles du Vent (Tahiti rural, Moorea, Maïao) où la population semble stabilisée, peut-être, par suite de sa proximité avec Papeete et des phénomènes de diffusion urbaine qui la touchent désormais. A l'inverse, la part des migrants originaires des archipels périphériques a augmenté. Elle représente 25 % de la population urbaine contre 22,7 % en 1962.

Il existe donc des comportements migratoires différents, à l'intérieur du territoire, qui provoquent une diversification géographique de la population urbaine. Au total la population migrante urbanisée s'est accrue de 80,6 % (soit en moyenne 9,8 % par an); elle représente désormais la moitié de la population urbaine.

TABLEAU IV. — Evolution de la population migrante de la zone urbaine

Origine géographique	Effectifs		Solde 1962-1971	
	1962	1971	Effectifs	en %
Reste des Îles du Vent	5 138	5 060	- 78	- 1,5
Îles Sous le Vent ...	3 397	6 489	+3 092	+ 91,0
Tuamotu-Gambier ..	2 558	5 185	+2 627	+102,7
Marquises .....	540	1 233	+ 693	+128,3
Australes .....	1 502	2 184	+ 682	+ 45,4
Hors de la Polynésie	3 461	9 826	+6 365	+183,9
Totaux et % moyen	16 596	29 977	13 381	+ 80,6

Sources: Recensement INSEE 1962-1971.

Ces données extraites du recensement de la population de 1971, mettent en évidence l'évolution des mouvements, et font ressortir un élargissement notable de l'aire migratoire. Il a été souligné plus haut l'importance du courant migratoire externe qui n'a cessé de croître entre 1962 et 1971 (+ 183,9 %). Il correspond

à la venue dans le territoire des métropolitains employés dans le secteur public (Administrations, C.E.P.-C.E.A., Armées) ou privé (Bâtiment et Travaux Publics, Tourisme, Commerces et Services).

Les flux migratoires internes n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions (53,4 %) mais ils ont touché tous les archipels, y compris ceux qui émigraient peu. Le cas des Marquises (+128,3 %) est à cet égard très significatif. Ailleurs, les flux se sont étoffés. En outre, il faut noter que ces mouvements ne sont pas exclusivement dirigés sur Papeete. En effet, un courant important s'est établi avec la Nouvelle-Calédonie, où il a contribué à la formation d'une communauté tahitienne de près de 7 000 personnes (1). Ces migrations, souvent effectuées après un relais à Papeete, sont à l'heure actuelle moins importantes. Entre 1969 et 1971 leur rythme était plus soutenu et certaines îles, les Australes par exemple, les alimentaient régulièrement. Ceci explique la croissance modérée du solde migratoire (45,4 %) entre cet archipel dont on connaît l'importance de sa capacité migratoire, et Papeete.

La croissance annuelle moyenne de la population migrante s'est élevée à 9,8 % mais en fait, les Australes mises à part, elle a été bien supérieure pour chaque archipel, traduisant un rythme migratoire très soutenu.

TABLEAU V. — Croissance annuelle moyenne de la population migrante pour la période 1962-1971

Origine géographique	Accroissements moyens annuels (%)	Effectifs moyens annuels
Iles Sous le Vent .....	11	375
Tuamotu-Gambier .....	12,4	318
Marquises .....	15,5	84
Australes .....	5,5	82
Hors Polynésie .....	22,2	771

Sources : Recensement INSEE 1962-1971.

Chaque année, environ 1 630 personnes nouvelles se sont fixées dans la zone urbaine. Les métropolitains ont fourni les plus forts contingents mais les archipels, chacun en fonction de son capital humain, ont répondu massivement aux sollicitations de la ville.

L'origine de la population migrante permet un certain nombre de recoupements avec ce qui vient d'être dit.

(1) Cf. note 1 p. 246.

TABLEAU VI. — Origine géographique de la population migrante de la zone urbaine (en %)

Origine géographique	1962	1971
Reste des Iles du Vent .....	30,9	16,8
Iles Sous le Vent .....	20,4	21,6
Tuamotu-Gambier .....	15,5	17,4
Marquises .....	3,3	4,1
Australes .....	9,1	7,3
Hors Polynésie .....	20,8	32,8
Total .....	100	100

Sources : Recensement INSEE 1962-1971.

Elle confirme l'élargissement de l'aire migratoire et met en lumière quelques aspects de l'histoire des migrations en Polynésie. Avant 1962, les mouvements avaient une intensité liée à la proximité de Papeete : les personnes originaires du reste des Iles du Vent représentaient pratiquement 1/3 de la population migrante. En 1971, les archipels périphériques, même les plus lointains, sont beaucoup plus fortement affectés par ce phénomène : ils représentent plus de la moitié de la population migrante urbanisée. Quant aux non polynésiens, ils représentent 1/3 de la population migrante contre 1/5 en 1962.

Mais l'évolution de l'origine géographique de la population migrante ne rend pas compte de l'intensité des mouvements migratoires qui affecte les archipels. En effet, les foyers de départ ont des poids démographiques différents, et les ponctions faites par les migrations ne les affectent pas de la même manière. Il convient donc de rapprocher les populations migrantes des populations résidentes et natives de chacun des archipels.

TABLEAU VII. — Taux migratoires des archipels de la Polynésie Française

Archipels	Population urbaine migrante		Population urbaine migrante	
	Population résidente		Population native	
	1962	1971	1962	1971
Reste des Iles du Vent	41,4	26,3	23,7	20,3
Iles Sous le Vent .....	21,0	40,9	18,0	30,5
Tuamotu-Gambier ..	36,0	72,7	29,6	44,6
Marquises .....	11,2	22,0	10,3	18,6
Australes .....	34,3	43,1	23,9	31,2

Sources : Recensement INSEE 1962-1971.

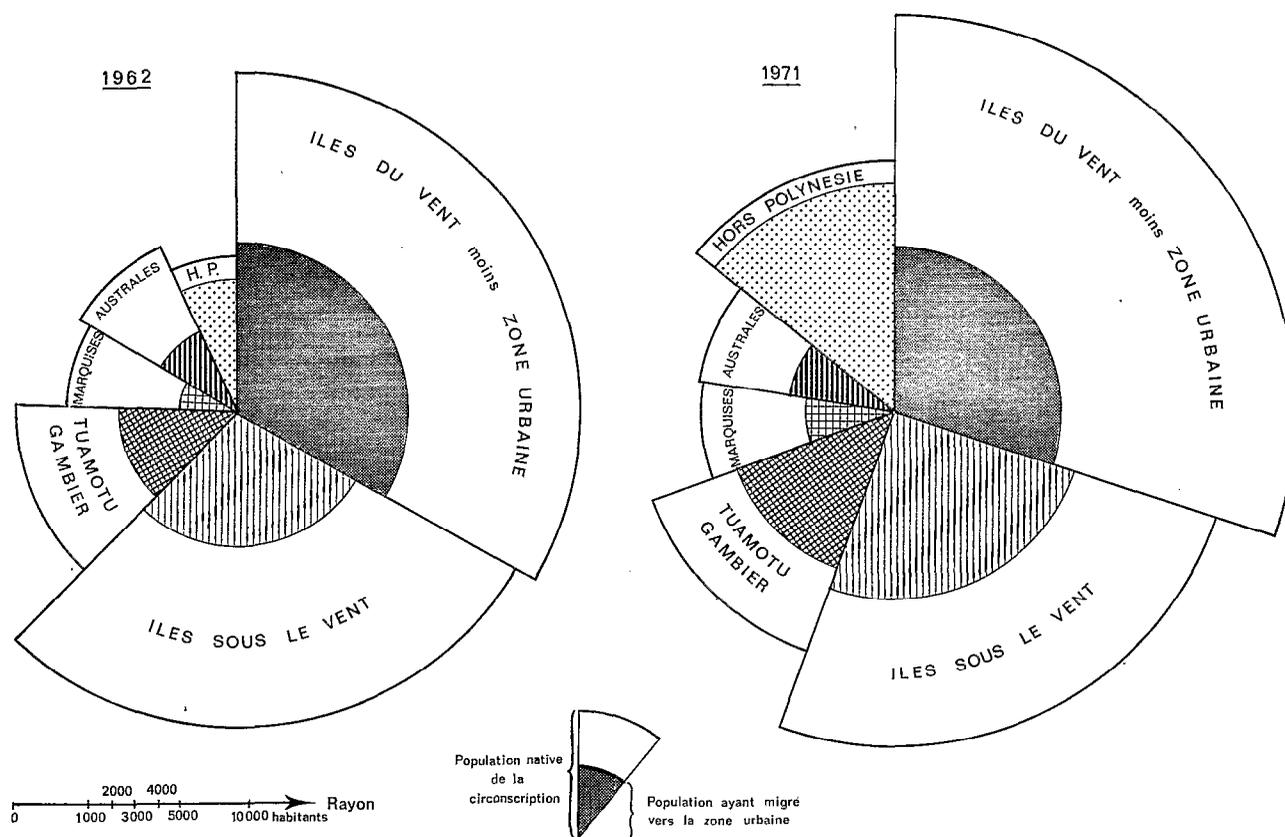


FIG. 6. — Origine géographique de la population migrante de la zone urbaine de Tahiti.

Ces rapports simples dont les résultats sont des « taux migratoires », éclairent d'un jour différent et permettent de mieux apprécier le poids des migrations sur le capital démographique des archipels. Le cas des Tuamotu est à cet égard très significatif. Les migrants de cet archipel représentent 72,7 % de la population résidente, et 44,6 % de la population qui y est née. Pratiquement, sur deux personnes nées dans l'archipel, une en est partie pour aller vivre dans la zone urbaine de Tahiti. Cela souligne beaucoup mieux l'importance des migrations vers les villes, et à l'inverse, permet d'entrevoir les conséquences possibles de cet exode rural sur les milieux de départ. Du même coup, les Iles Australes qui semblaient être moins affectées par les mouvements migratoires, apparaissent comme un des principaux foyers de migrations.

Ainsi, par le biais des mouvements migratoires, les archipels participent à la croissance quantitative de la zone urbaine de Tahiti. Entre 1962 et 1971, la

population migrante s'est en effet accrue de 80,6 % alors que la croissance de la population originaire de la zone urbaine n'était que de 60 %.

Ces phénomènes expliquent les modifications intervenues au sein de la population, en particulier au niveau des structures démographiques.

La répartition par sexe de la population fait apparaître quelques particularités. En effet, si le taux de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) de l'ensemble de la population migrante est positif (106,6) il est en revanche largement négatif dans la population migrante polynésienne (94,7). En effet, à l'inverse de ce que l'on observe généralement ailleurs, la population polynésienne migrante est composée d'une majorité de femmes. Par contre, ce taux est très largement positif (127,9) chez les non originaires du territoire : beaucoup sont des célibataires, ou ont laissé leur famille dans leur pays.

Le sex ratio de la population migrante s'établit comme suit :

TABEAU VIII. — Taux de masculinité de la population migrante

Iles Sous le Vent .....	93,7
Tuamotu-Gambier .....	95,7
Marquises .....	97,5
Australes .....	93,9
Hors Polynésie.....	127,9
Ensemble .....	106,6

Source : Recensement INSEE 1971.

Ceci revient à dire que les femmes émigrent plus volontiers que les hommes. Ce phénomène peut s'expliquer en tenant compte d'un certain nombre d'habitudes en matière de migrations. En effet, quand une famille émigre vers la ville, elle emmène souvent avec elle la sœur du chef de famille ou de sa femme ; c'est là une pratique fort courante chez les Marquisiens. D'autre part, la demande de travail féminin en ville, sans être abondante, est assez importante (personnel domestique, employées des hôtels, bars et restaurants) pour stimuler les migrations féminines.

En outre, la scolarisation a une plus grande emprise sur les filles que sur les garçons, ce qui provoque une migration vers Papeete pour les études, ou après l'obtention d'un diplôme quand il s'agit de trouver un emploi ; enfin, les perspectives de mariage sont plus grandes à Papeete où les célibataires abondent, que dans les archipels. Ajoutons enfin que les migrations vers la Nouvelle-Calédonie accentuent la prédominance féminine dans la mesure où certains Tahitiens installés à Nouméa ont laissé leurs familles à Papeete.

Toutes ces causes concourent à expliquer l'importance numérique des femmes dans les mouvements migratoires polynésiens. En retour, ces migrations contribuent à stimuler les migrations masculines. En effet, bien des jeunes adultes ne pouvant trouver de femmes dans leurs îles, justifient leur départ par cette raison qui n'est certainement pas la seule, mais elle joue à coup sûr un grand rôle, bien qu'étant le plus souvent ignorée.

La population migrante de la zone urbaine est plus jeune que celle de l'ensemble du territoire. Malheureusement, les résultats du recensement de 1971 restent muets sur les structures par âge des populations urbaines et a fortiori des populations migrantes.

Toutefois, il nous a semblé utile de comparer la pyramide des âges de la population du territoire avec celle des populations de deux communes suburbaines (Punaauia et Paea).

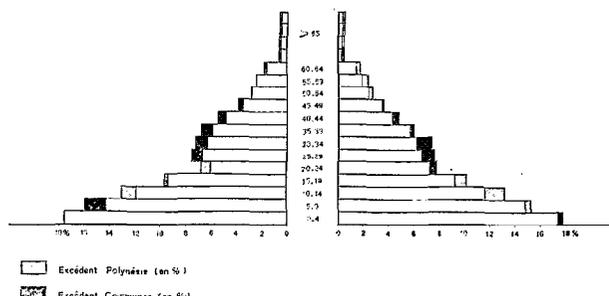


FIG. 7. — Structures par âge comparées des populations de la Polynésie et des communes de Punaauia et Paea.

Ces communes proches de Papeete jouent un rôle important dans l'accueil des migrants polynésiens et métropolitains. La répartition par âge de ces populations y est différente. On observe en particulier un gonflement au niveau de la catégorie des adultes (25 à 50 ans chez les hommes et 20 à 50 ans chez les femmes) et un léger excédent des jeunes enfants (0-10 ans). Par contre, un déficit apparaît pour les catégories 10-20 ans, ce qui est la traduction de la dynamique du phénomène migratoire. En effet, les jeunes de cet âge n'émigrent pas encore et leurs parents, qui sont des adultes déjà âgés émigrent moins volontiers que les jeunes adultes. C'est après 25 ans chez les hommes et 20 ans chez les femmes que se situe l'âge des candidats aux migrations.

Par ailleurs, la pyramide des âges confirme les chiffres proposés précédemment, relatifs au sex ratio de la population migrante. En effet, la répartition par âge et par sexe de la population de ces communes fait apparaître un taux de masculinité négatif pour les catégories d'âge de 20 à 35 ans ; ce taux est également négatif entre 20 et 45 ans si l'on rapproche la population de ces communes de celle du territoire. Il y a là, à notre avis, la preuve d'une incidence des mouvements migratoires dont on sait qu'ils sont à dominante féminine.

Les phénomènes migratoires ont en outre une grande influence sur la composition ethnique de la population urbaine.

Les groupes ethniques qui profitent le plus des mouvements migratoires sont ceux des Polynésiens et des Européens dont la croissance reflète l'importance

TABLEAU IX. — Evolution de la composition ethnique de la population urbaine de Tahiti (en %)

Groupes ethniques	1962	1971
Polynésiens .....	60,7	64,0
Européens .....	6,6	14,4
Demi-Polynésiens .....	13,7	8,5
Chinois et Demi-Chinois .....	17,2	11,6
Autres ethnies .....	1,8	1,5
Total .....	100	100

Sources: Recensement INSEE 1962-1971.

des principaux courants migratoires. Les autres groupes voient leur part sensiblement réduite. Le cas des Chinois et des Demis est à cet égard très significatif. Ces deux groupes se sont fixés depuis longtemps de préférence à Papeete, et n'étaient que faiblement représentés dans les archipels périphériques. De ce fait, ils n'ont pratiquement pas été touchés par les incidences des mouvements migratoires et leur croissance, dans l'absolu, est liée aux seuls mouvements naturels; leur part relative décroît, alors que celle des autres groupes ethniques qui bénéficient davantage des aspects migratoires, augmente.

### L'urbanisation à Tahiti

Par l'importance des populations polynésiennes et métropolitaines fixées en ville, les mouvements migratoires ont provoqué une transformation des structures démographiques urbaines. Ils ont en outre contribué au développement urbain, et engagé la Polynésie dans un processus d'urbanisation irréversible qui se manifeste tant par la création d'une ville moderne, que par la formation d'une société nouvelle de type urbain dans lesquelles les populations migrantes, polynésiennes en particulier, ont du mal à s'intégrer. La rapidité et l'intensité des mutations affectant toutes les structures du territoire, ont du même coup hâté une urbanisation qui, bien que localisée à Tahiti, fait sentir ses effets sur toute la Polynésie.

Un des premiers effets de l'urbanisation a été de faire éclater la ville de Papeete, et de créer une zone urbaine formée par sept communes. En effet pour accueillir les migrants, il aurait fallu à Papeete un cadre physique moins saturé et des possibilités d'extension plus favorables. Ensermée entre le lagon et le talus volcanique, Papeete est bâtie sur une plaine littorale de 3 000 m de long sur 300 à 1 500 m de large. Les possibilités naturelles d'extension sont limitées et ne

peuvent se faire qu'au prix d'investissements coûteux : remblaiement du lagon, aménagement du cadre montagneux.

La pression démographique a entraîné la densification de l'habitat et l'utilisation de terres peu favorables, ce qui, par endroits, a provoqué la formation de bidonvilles. Parallèlement, le développement des fonctions urbaines a nécessité la rénovation du centre ville où les vieilles maisons de bois ont cédé la place aux immeubles modernes abritant commerces et bureaux. Ces opérations d'urbanisme ont permis une spécialisation des quartiers par le regroupement des activités de même nature. Mais cette restructuration de la ville s'est accompagnée d'un reflux de l'habitat vers la périphérie et surtout vers l'extérieur de Papeete. En effet, la fonction résidentielle a été partiellement évacuée du centre (phénomène de Cité) si bien que Papeete perd en fait une partie de ses habitants. Entre 1962 et 1971, sa population s'est accrue de 27,3 %, c'est-à-dire moins que l'ensemble de la Polynésie (41 %). Le taux moyen d'accroissement annuel est de 3,3 %, ce qui correspond grossièrement au croît naturel moyen de la ville. Autrement dit, la croissance de Papeete est une croissance « naturelle »; les apports migratoires n'y jouent qu'un rôle secondaire dans la mesure où ils compensent seulement les départs.

Saturée, Papeete se voit contrainte d'étendre ses limites vers les communes voisines. Désormais, Faaa et Pirae sont parties intégrantes de la ville dont elles sont devenues des quartiers résidentiels. Mais ce cadre est insuffisant puisqu'au delà, la ville progresse encore et étend sa banlieue résidentielle. La création de l'aéroport a stimulé la croissance urbaine vers l'ouest, à Faaa et Punaauia. L'installation du C.E.P., C.E.A., et de divers organismes civils et militaires a aiguillonné le développement de la banlieue vers l'est, à Pirae, Arue, Mahina. Entre 1962 et 1971, Faaa et Pirae ont accru leur population de 184,5 %, les autres communes urbaines de banlieue de 125,8 %. Alimentées par une immigration permanente, elles ont contribué à accroître l'aire urbaine et elles ont donné une nouvelle dimension à la ville.

En fait, le concept de ville est impropre car la poussée urbaine a provoqué la formation d'une agglomération étirée sur 40 km, très peuplée (66 000 habitants en 1971) où les processus d'urbanisation sont fortement engagés. En effet, le débordement physique de Papeete a provoqué la création d'une banlieue résidentielle et transformé les communes suburbaines en communes-dortoirs.

Le remodelage urbain de Papeete, l'extension de

l'espace bâti, les différentes formes d'urbanisation mises en œuvre pourraient laisser croire que l'accueil des migrants et leur insertion dans la trame urbaine n'a pas posé de graves problèmes. En fait, il n'en est rien. Des cités ont été créées mais seuls les fonctionnaires, les militaires et d'une façon générale les Européens ou les Polynésiens aisés en ont profité soit par leurs fonctions, soit par l'importance de leurs revenus. Par contre, rien n'a été élaboré pour accueillir les insulaires, canaliser et discipliner leur installation en ville. On a trop compté sur les traditionnelles lois polynésiennes de l'hospitalité; compte tenu de l'ampleur des mouvements migratoires elles se sont révélées insuffisantes. Ceci explique le développement anarchique d'un habitat plus ou moins spontané que l'on aurait pu éviter. Il a fallu attendre 1972-1973 pour que les premières réalisations publiques ayant un caractère social, voient le jour et aident une partie de la population à résoudre ses problèmes de logement.

Ce problème est effectivement le problème majeur de l'urbanisation de Papeete. Par leurs revenus élevés, les Européens n'ont pas de grosses difficultés d'installation en ville, par contre, l'insertion des Polynésiens dans la vie urbaine, bonne au niveau de l'emploi est déplorable au niveau du logement. Dans le passé, il existait en ville des structures d'accueil constituées par des communautés de personnes originaires de la même île ou du même archipel qui facilitaient l'accueil des migrants (travail, logement, etc.) et formaient des ponts entre les milieux ruraux et urbains : l'adaptation et l'insertion des migrants étaient alors plus faciles. Avec l'intensification des mouvements migratoires, ces structures traditionnelles n'ont pas pu jouer leur rôle et l'accueil en ville est vite devenu une affaire individuelle. Bien sûr, les solidarités des groupes ont joué mais elles ne pouvaient pas être plus efficaces. Les migrants ont essayé de s'agglomérer à proximité des quartiers déjà formés par leurs « compatriotes », mais tous n'ont pas pu le faire. Les anciens quartiers d'insulaires se sont développés, de nouveaux se sont créés : ainsi à Papeete, Vaniniore, quartier de Rurutu (Australes); la Fautaua, quartier de Raiatéens (Iles Sous le Vent) de part et d'autre de la rivière, la Mission, quartier de Marquisiens installés sur des terres de l'Eglise catholique. Ailleurs, dans les autres communes urbaines et suburbaines, la dispersion est plus grande car l'espace est moins saturé. On y observe cependant la formation d'îlots de peuplement occupés par des migrants ayant une même origine géographique ou des liens de parenté.

L'installation actuelle en ville repose en partie sur les installations anciennes et sur les liens de parenté. En effet, en vertu des lois d'hospitalité, les parents

accueillent dans leurs maisons ou sur leurs terres les familles de migrants qui, d'ailleurs, ont parfois un droit à la terre par leurs liens familiaux. Cela crée souvent des problèmes quand ces droits ne peuvent être reconnus. Ceux qui ne peuvent bénéficier d'aucune structure d'accueil, doivent louer ou acheter une terre. Les terres qui leur sont financièrement accessibles sont rares et localisées dans des lieux peu favorables à l'habitat : insalubrité (marécages), difficultés d'aménagement du site, conditions d'accès et viabilité.

Ces conditions, auxquelles s'ajoutent une densification de l'habitat (éclatement des maisonnées, accueil de nouveaux migrants), expliquent que se soient créées et étendues des zones présentant un caractère de bidonvilles, localisées dans les vallées, le long des rivières, au pied ou sur les premières pentes de la montagne. En 1969, les bidonvilles représentaient 4 000 logements répartis sur une centaine d'hectares et abritant 22 000 personnes; 98 % de cette population étaient originaires des îles autres que Tahiti (1).

Ces zones d'habitat se sont constituées spontanément et bien souvent en marge des réglementations. Elles forment une ville illégale dont la valeur urbaine est faible et le devenir incertain. Quant à leurs habitants, leur sous-urbanisation qui va de pair avec leur prolétarianisation ne facilite pas leur intégration rapide au milieu urbain.

L'installation en ville se fait rarement d'une seule fois. Beaucoup de migrants changent deux, trois, quatre fois de logement avant d'arriver à une fixation plus ou moins définitive. Il se crée ainsi une mobilité intraurbaine quasi inévitable pour les migrants. Les Européens ont une grande propension à organiser leur vie en dehors de Papeete. C'est la raison pour laquelle ils cherchent à s'installer dans les banlieues (bord de mer ou montagne), où les conditions d'habitat et de vie sont plus agréables, le cadre naturel plus reposant et plus favorable aux loisirs, l'entassement humain plus faible. Un tiers d'entre eux résident dans les communes suburbaines où ils représentent 20 % de la population (15 % seulement dans les communes urbaines).

Les Polynésiens s'installent préférentiellement à Papeete ou dans les communes urbaines proches (Faava, Pirae) de leur lieu de travail : 77 % d'entre eux y résident; ils représentent 27 % de la population contre seulement 19 % dans les communes suburbaines où ils s'installent tout de même, faute de place ailleurs.

(1) Enquête Rénovation urbaine: SETIL, Papeete, 1969.

Ces processus provoquent une extension spatiale de la zone urbaine, dont la croissance se fait de plus en plus vers la périphérie, il s'en suit une dissociation de plus en plus marquée entre les lieux de travail et les lieux de résidence, et de ce fait une augmentation des migrations pendulaires entre les deux milieux. Une ségrégation spatiale intervient alors : d'un côté, il y a Papeete, lieu de travail pour une grande majorité, et de l'autre, les communes qui ont des fonctions exclusivement résidentielles.

Cette ségrégation se double d'une ségrégation sociale qui provoque un cloisonnement social de l'espace urbain. En effet, les catégories socio-économiques les plus favorisées s'installent, en ville ou à la périphérie, dans la ville moderne, créant ainsi une répartition zonale dont le critère fondamental est la valeur de la terre ou le prix des loyers. L'installation en bord de mer ou en montagne procède d'une sélection par l'argent. A l'inverse, lorsque la terre a moins de valeur (plaine, vallées, pied de la montagne) et que les loyers sont moins élevés, apparaissent des zones d'habitat occupées par des Polynésiens qui appartiennent généralement aux couches socio-économiques les moins favorisées. Peu à peu, se met en place une juxtaposition d'ilots de peuplement qui n'ont en définitive que peu de relations entre eux, mais qui contribuent à la diversité du paysage. Les formes d'urbanisation, les manières d'habiter renforcent cette diversité en faisant se côtoyer des agrégats humains très denses, et des zones d'habitat lâche ou dispersé.

Ainsi, au niveau de l'espace urbain, de son organisation et de son occupation, les processus d'urbanisation aboutissent à des cloisonnements résultant soit d'une trop grande spontanéité facilitée par l'absence de plan d'urbanisme, soit de la mise en place de nouvelles structures qui contribuent à l'édification d'une ville moderne nouvelle.

La valeur du terrain, le développement et la centralisation des fonctions urbaines interdisent à Papeete, du moins dans son noyau urbain, d'avoir une fonction résidentielle importante. Cette fonction se développe et se développera à l'avenir dans les communes voisines où l'espace est moins saturé, et où la libération des terrains est plus facile. Des structures nouvelles ont fait leur apparition, qui concourent à étoffer la ville et à lui donner plus de consistance. De nombreux lotissements, en montagne pour la plupart, ont été créés ou sont en cours de réalisation : 60 à 70 % des opérations immobilières se font par ce moyen. Les décisions récentes qui ont engagé le territoire dans une vaste politique de logements sociaux devraient porter leurs fruits et atteindre les migrants polynésiens qui,

faute de ne pouvoir accéder aux opérations privées, souffrent cruellement des mauvaises conditions de logement. Ces réalisations, par suite des transformations qu'elles impliquent, vont contribuer à changer le visage des communes de Faavae, Punaauia, Arue, Mahina, ne serait-ce que par les apports de population qu'elles entraîneront. Aussi, faut-il souhaiter que de telles opérations puissent être également programmées à Papeete afin que la ville garde sa population et procure de meilleures conditions de logement à ses habitants.

En même temps que le cadre physique de Papeete se transforme, que l'espace bâti s'étend, que les équipements et infrastructures se développent (toutes choses aisément visibles), on assiste à la formation d'un type de société auquel la population migrante polynésienne a bien du mal à s'intégrer. La fixation en ville se fait directement et sans aucun relais dans des villes de petites dimensions. Elle suppose donc un passage brutal entre deux milieux évoluant à des vitesses différentes et entre lesquels les décalages croissent rapidement. Il y a passage d'un milieu rural dans lequel les activités indépendantes (pêche, agriculture) et l'autoconsommation jouent encore un grand rôle, à un milieu urbain dans lequel le salariat et la consommation, donc l'argent, occupent une place prépondérante. Ces milieux sont très différents du point de vue économique mais ils le sont encore plus du point de vue culturel. Le migrant qui se fixe à la ville doit abandonner la plupart des pratiques anciennes liées à la culture polynésienne ; il doit changer ses habitudes alimentaires, sa manière d'habiter, ses comportements et chacune de ses façons de vivre, de travailler, de se distraire ; il doit s'adapter à des pratiques « occidentales » qui sont celles d'une société de type européen. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que les migrants soient des déracinés (du moins à la première génération) au sein d'une société dans laquelle ils perdent leur identité. L'arrivée massive des migrants et l'évolution rapide de la société urbaine créent des traumatismes d'où naissent bien des problèmes sociaux : alcoolisme, délinquance juvénile, sous-emploi, situations familiales difficiles, etc.

### Conclusion

Au cours des dix dernières années, la Polynésie Française a connu des changements structurels radicaux et est entrée dans un processus d'urbanisation qui constitue le fait majeur de l'histoire contemporaine du territoire. Cette croissance urbaine n'a été rendue

possible que par l'existence de courants migratoires s'exerçant avec la métropole et avec les archipels, et dont le moteur était le formidable besoin de main-d'œuvre de Papeete. L'arrivée des Européens, l'exode rural ont alors contribué à la création d'une grande ville à l'intérieur de laquelle vit une population plus hétérogène et dont les structures démographiques ont changé.

Toutefois, on peut maintenant se demander à quoi correspond en définitive un tel développement urbain. Au vu des ressources propres du territoire et de son économie, on est alors tenté de répondre qu'il repose sur des bases extrêmement fragiles. Il est le résultat d'une évolution économique artificielle ; elle est forcée car fondée non sur les possibilités du territoire mais sur les liens qui l'unissent à la métropole, nés de la colonisation. En effet, l'essentiel de la croissance urbaine repose sur une prodigieuse croissance du secteur tertiaire dont la métropole a été l'instigatrice. L'implantation du C.E.P., le développement de l'administration et des services publics, la multiplication des équipements constituent autant d'interventions de l'Etat qui, par les injections monétaires qu'elles supposent (1), ont permis la formation et le maintien d'une économie artificielle. Papeete a fait un grand profit de cette politique mais les retombées sur les archipels ont été moins abondantes. A l'heure actuelle, il y a d'un côté une ville étrangère à sa « région », car vivant essentiellement de l'extérieur, et de l'autre des îles qui produisent de moins en moins mais

consomment de plus en plus. A l'ancien équilibre, certes précaire, qui existait entre Papeete et les archipels, s'est substitué un déséquilibre qui ne cesse de croître alors même que se multiplient les tentatives de rééquilibrage par la création des équipements, la relance des productions, et la recherche des activités productrices nouvelles.

De plus, alors que de nouvelles structures économiques et sociales se mettaient en place, en ville notamment, les milieux ruraux subissaient des effets de destruction : dégradation des structures de production, détérioration des structures sociales, structures dont la force et la cohérence contribuaient à fixer l'homme à son milieu, et limitaient l'exode rural. Cette destruction a été d'autant plus rapide que les anciennes structures économiques et sociales ne permettaient pas à tous d'adhérer facilement aux modèles proposés et diffusés par Papeete. Ceux qui désiraient y souscrire n'avaient plus alors que la solution d'aller vers la ville.

Quelle est dans ces conditions l'avenir de l'urbanisation en Polynésie Française ? On peut présumer des inquiétudes et des difficultés : il faudra bien négocier un jour le passage à l'« après-C.E.P. », et prévoir des activités nouvelles destinées à fortifier les bases économiques du territoire. Ces changements auront inévitablement des effets sur les structures démographiques, économiques et sociales de la Polynésie. Toutefois, l'urbanisation semble désormais irréversible car les processus sont trop fortement engagés, et les mutations opérées au cours de la décennie écoulée, trop profondes.

(1) En 1973, les interventions de l'Etat dans les dépenses de fonctionnement et d'équipement représentaient 51 % des dépenses du Territoire. Il faudrait y ajouter les dépenses directes ou indirectes effectuées par ailleurs et notamment celles du C.E.P.

Manuscrit reçu au S.C.D. le 22 novembre 1974

#### BIBLIOGRAPHIE

- BONNEMAISON J., 1974, *Migrations et création urbaine à Port-Vila*. Etude de Géographie sociale, ORSTOM, Nouméa.
- DOUMENGE F., 1966, *L'homme dans le Pacifique Sud*. Etude géographique. Publications de la Société des Océanistes n° 19, Musée de l'homme, Paris.
- FAGES J., 1972, *Punaania-Paea. Contact ville-campagne et croissance urbaine de la côte Ouest de Tahiti*. ORSTOM, Papeete.
- FAGES J., 1972, La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie in *Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum.*, vol. IX, n° 1.
- FAGES J., 1973, Les migrations humaines en Polynésie Française in *Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum.*, vol. X, n° 2/3.
- I.N.S.E.E., 1974, *Résultats de recensement de 1971*, Papeete 1974.
- RAVAULT F., 1972, Méthodes d'analyse, implication et conséquences démographiques des migrations dans un district rural de Tahiti in *Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum.*, vol. IX, n° 1.
- RINGON G., 1971, *Une commune de Tahiti à l'heure du Centre d'expérimentation du Pacifique : Faaa. Une sociologie du présent*. ORSTOM, Paris, multigr.